



Document d'information clé – Adaxtra Capital

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOM DU PRODUIT

PARTS [B4] DU FONDS ADAXTRA SELECTION IV (le « **Fonds** »)

NOM DE L'INITIATEUR DU PRIIP

ADAXTRA CAPITAL (ou Adaxtra), société par actions simplifiée au capital social de 560 000 euros, dont le siège social est situé 18, quai de la Rapée - 75012 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 334 258 506, agréée en France par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion AIFM sous le numéro GP 1600021 (la « **Société de Gestion** »). La Société de Gestion appartient au groupe BPCE.

CODE ISIN PARTS [B4]

FR001400ERO6

SITE WEB DE L'INITIATEUR DU PRIIP

www.adaxtra.com

CONTACT

Ecrivez à contact@adaxtra.com. Appelez-le [+33 (1) 40 04 70 60] pour de plus amples informations.

AUTORITE COMPETENTE :

L'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») est chargée du contrôle d'Adaxtra Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication du document d'information clé : Janvier 2023

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) régi par les articles L. 214-159 et suivants du Code monétaire et financier (« **CMF** »)

Durée : 10 ans, prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la Société de gestion, soit au plus 12 ans à compter de sa date de constitution (tel que ce terme est défini dans le règlement du Fonds (le « **Règlement** »)), sauf cas de dissolution anticipée (pour plus d'informations sur les cas de dissolution anticipée, veuillez-vous référer à l'article 25 du Règlement).

Sauf cas particuliers prévus à l'article 11.1 du Règlement, aucun investisseur ne peut demander le rachat de ses parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds (éventuellement prorogée). Ce produit pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui souhaiteraient sortir avant la fin de vie du Fonds.

Objectifs : Le Fonds a pour objet principal de réaliser des investissements indirects dans des fonds d'investissement et des co-investissements dans des sociétés. Ainsi, le Fonds a une politique d'investissement de fonds de fonds dès lors qu'il a vocation à prendre des participations dans d'autres fonds d'investissement, et de fonds direct dès lors qu'il a également vocation à prendre des participations, directement ou indirectement dans des sociétés opérationnelles lors d'opérations de co-investissement.

Les fonds du portefeuille du Fonds sont principalement des fonds de capital-investissement, susceptibles de couvrir notamment les stades de capital-développement, de capital-transmission avec ou sans effet de levier (LBO) et de capital-innovation, mais aussi des fonds d'infrastructure. Les fonds du portefeuille du Fonds pourront être généralistes ou thématiques (c'est-à-dire dédiés à un secteur d'activité ou une zone géographique particulière). Néanmoins, la Société de Gestion a pour objectif de privilégier les fonds du portefeuille investissant en Europe, aux États-Unis et en Asie (notamment en Chine et en Inde). Les investissements du Fonds dans les fonds du portefeuille pourront être des investissements dits « primaires » ou « secondaires ».

Les sociétés du portefeuille du Fonds sont principalement des sociétés évoluant aux stades de capital-développement, de capital-transmission avec ou sans effet de levier (LBO) et de capital-innovation, et/ou des sociétés détenant et/ou exploitant (ou ayant vocation à le faire) des infrastructures. Les investissements du Fonds dans les sociétés du portefeuille seront effectués lors d'opérations de co-investissement, réalisées par le Fonds de manière directe ou indirecte (via une holding d'investissement) dans une société du portefeuille dans lequel un fonds du portefeuille ou un fonds sous-jacent d'un autre fonds géré par la Société de Gestion détient une participation à la date où l'opération est présentée à la Société de Gestion.

Le Fonds n'investira pas dans des sociétés ou des fonds d'investissement dont les titres sont admis à la négociation sur un marché d'instruments financiers, étant précisé que le Fonds pourra toutefois être amené recevoir dans le cadre de distributions en nature. La Société de Gestion fera toutefois ses meilleurs efforts pour refuser toute distribution en nature. Le Fonds aura vocation à privilégier comme mode de sortie des fonds du portefeuille la fin de vie du fonds du portefeuille avec pour objectif de percevoir le produit de liquidation. Toutefois, le Fonds n'exclut pas de pouvoir céder sa participation dans un fonds du portefeuille avec notamment pour objectif de réaliser une plus-value de cession.

Concernant le mode de sortie des sociétés du portefeuille, le Fonds aura vocation à privilégier la cession des titres détenus dans celle-ci en vue de

réaliser une plus-value de cession. La Société de Gestion aura la faculté de procéder à des emprunts pour le compte du Fonds. Le montant total des emprunts contractés directement par le Fonds ne doit pas excéder, à quelque moment que ce soit, 30 % de l'actif du Fonds. Les investissements du Fonds pourront être réalisés en Euro, en dollar américain ou en livre sterling.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Investisseurs de détail visés : les investisseurs qui ne sont pas des professionnels au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 (dite « MIF II ») et qui relèvent de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- les dirigeants, salariés ou personnes physiques agissant pour le compte de la Société de Gestion ;
- les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à cent mille (100.000) euros ;
- les investisseurs, personnes physiques et morales, dont la souscription initiale est d'au moins trente mille (30.000) euros et répondant à l'une des trois conditions suivantes :
 - a. ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier à des sociétés non cotées entrant dans l'objet du Fonds en vue de leur création ou de leur développement ;
 - b. ils apportent une aide à la Société de gestion en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements ;
 - c. ils possèdent une connaissance du capital investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur, soit dans un fonds de placement à risque (FCPR) ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un fonds professionnel de capital investissement, soit dans une société de capital risque non cotée ;
- tout autre investisseur dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en son nom et pour son compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du CMF et à l'article 314-11 du règlement général de l'AMF.

Conformément à la réglementation américaine le Fonds n'est pas destiné à des « U.S. Person ».

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'Annexe II Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques



1	2	3	4	5	6	7
Risque faible			Risque élevé			

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque important non pris dans l'indicateur : Risque de liquidité : Aucun mécanisme contractuel n'a été mis en place afin d'assurer la liquidité des parts du Fonds. Bien que les parts du Fonds fassent l'objet d'une valeur liquidative établie trimestriellement par la Société de Gestion, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe et que les Porteurs puissent vendre leurs parts du Fonds avant la fin de la durée de vie du Fonds.
Risque de perte en capital : les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement.

Investissement de 10 000 €		10 ans
Scénarios de performance		(Période de détention recommandée)
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 469 €
	Rendement annuel moyen	na
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 955€
	Rendement annuel moyen	4,0%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 580 €
	Rendement annuel moyen	8,3%
Scenario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	20 279 €
	Rendement annuel moyen	11,68 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas possible de sortir de ce produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce graphique montre comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez le comparer au graphique de rémunération d'autres produits. Le graphique présente un éventail de résultats possibles ; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du sous-jacent. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Que se passe-t-il si Adaxtra Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Adaxtra Capital est une société de gestion de portefeuille encadrée par l'AMF. Adaxtra Capital doit se conformer aux règles d'organisation et d'exploitation, notamment au regard des exigences réglementaires en matière de fonds propres. Les fonds gérés par la Société de Gestion sont conservés chez un dépositaire externe à la société de gestion, CACEIS Bank. Une défaillance de la société de gestion serait sans effet sur votre investissement dans le produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10.000 €

Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)

Coûts totaux	2007 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)	2 %

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	0.5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	Néant	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation	1.65%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux estimé moyen annualisé sur la durée de vie éventuellement prorogée du Fonds).
	Coûts de transaction	Néant	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et le Fonds
Coûts variables prélevés dans certaines circonstances	Commission liée aux résultats	Néant	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commission d'intéressement	Néant	* Il n'y aura pas de commission d'intéressement. Les porteurs de parts C du Fonds pourront toutefois recevoir, le cas échéant, du <i>carried interest</i> dans les conditions prévues à l'article 7 du Règlement. Ces droits ne constituent pas une commission mais un droit financier attaché à un investissement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale recommandée : 10 ans

Sauf cas particuliers prévus à l'article 11.1 du Règlement, les porteurs de parts du Fonds ne peuvent demander le rachat de leurs parts par le Fonds pendant toute la durée de vie du Fonds éventuellement prorogée. Par ailleurs, s'ils peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 11 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : contact@adaxtra.com ou au téléphone au numéro suivant : 01.40.04.70.60.

Autres informations pertinentes

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Règlement qui vous sera remis avant la souscription. Le Règlement, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif sont mis à disposition gratuitement, sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : ADAXTRA Capital - 18, quai de la Rapée, 75012 Paris.

